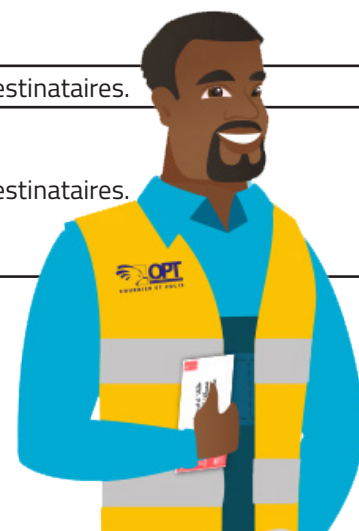


ENVOIS RECOMMANDÉS OU VALEUR DÉCLARÉE À UN PARTICULIER : À QUI ET COMMENT SONT-ILS DISTRIBUÉS ?

La distribution s'effectue systématiquement **contre signature, avec vérification d'identité au destinataire ou à son mandataire** (exception faite pour en « **main propre** »).

DESTINATAIRE	À QUI EST DISTRIBUÉ L'ENVOI ?
Monsieur X	L'envoi sera délivré à Monsieur X.
Monsieur X ET Madame Y Monsieur X & Madame Y	L'envoi sera délivré aux deux destinataires, <u>exception faite</u> si l'un a procuration pour l'autre.
MINEUR (quel que soit son âge)	L'envoi sera délivré au mineur lui-même ou à son représentant légal, sur présentation du livret de famille ou de l'ordonnance du juge des tutelles désignant le tuteur légal.
Mention « MAIN PROPRE »	L'envoi sera délivré au destinataire exclusivement, <u>et jamais</u> à un mandataire.
Monsieur X CHEZ Monsieur Y Monsieur Y POUR Monsieur X	L'envoi sera à Monsieur X.
Monsieur X OU Madame Y	L'envoi sera délivré à l'un ou l'autre des destinataires.
Monsieur X / Madame Y Monsieur X Madame Y Monsieur X ET/ OU Madame Y Monsieur X – Madame Y Monsieur X (Madame Y)	L'envoi sera délivré à l'un ou l'autre des destinataires.



Cas particuliers :

Des justificatifs peuvent être demandés au destinataire dans les cas suivants :

DESTINATAIRE	À QUI EST DISTRIBUÉ L'ENVOI ?
Monsieur X ET Famille	L'envoi sera délivré : - sur présentation du livret de famille, - sur présentation des pièces d'identité de chaque personne, - contre signature de l'ensemble des membres majeurs inscrits sur le livret de famille, exception faite si l'un a procuration pour l'autre.
Monsieur X S/C Madame Y	L'envoi sera délivré à Madame Y.
Madame X Arthur (Madame + nom de l'époux) (Envoi adressé à une épouse, sous le nom et le prénom de son époux)	L'envoi sera délivré à l'épouse, sur présentation du livret de famille ou du certificat de mariage.
Monsieur X Arthur (Arthur : prénom d'usage) (<i>prénom d'usage = différent du premier prénom inscrit sur la pièce d'identité</i>)	L'envoi sera délivré <u>uniquement</u> si le prénom d'usage est inscrit sur la pièce d'identité.
Destinataire décédé	L'envoi sera délivré : - aux représentants des ayants droits, après présentation d'un certificat délivré par un notaire/ un juge d'instance/ la mairie (certificat d'hérédité) établissant leur qualité, - ou remis au notaire chargé de la succession (sur justificatif de la gestion de la succession).
Nom du destinataire incorrect (orthographe, abréviations, etc.) Mentions illisibles (effacées, mal écrites, dans un alphabet autre (chinois, arabe, etc.)	L'envoi n'est pas distribué.